



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 07/03/2016

L'an deux mil seize, le lundi sept mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick BLANCHARD, maire. Etaient présents : M. BLANCHARD Patrick, M. LECORGNE Dominique, M. MACAUD Claude, Mme METRAS Mireille, M. BERTHELOT Philippe, Mme BOUTIN Marlène, M. CODOGNET Jean-Gaël, M. FERRET Bruno, Mme FERRON Sylvie, Mme LEGER Jacqueline, M. MEMON Stéphane, M. REDON Lionel, M. SIMON Olivier et Mme VANHOUTTE Amélie

Excusé: M. POMAREDE Luc

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Olivier SIMON

Délibérations

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- décide de fixer le prix des places pour les spectacles suivants :

• Outside Duo, le samedi 16 avril 2016, adulte 10 € enfant jusqu'à 12 ans 5 €

• Babass, le samedi 30 avril 2016 (au lieu du 21 mai), adulte 15 €, enfant jusqu'à 12 ans 5 €

- décide que le livre gourmand, recueil de poèmes et de recettes par les habitants, sera imprimé par la mairie

- décide la visite de la commission des bâtiments pour voir les travaux à effectuer aux vestiaires

- demande le changement du nom d'un futur lotissement au lieudit « l'église »

- approuve la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural concernant l'ajout d'une compétence optionnel relative à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques

- reporte sa demande au département pour bénéficier d'une subvention du Département pour la signalisation horizontale dans l'attente d'un devis

- décide la réfection de la totalité du chemin des Trois Tourailles avec paiement des travaux sur deux ans

Questions diverses :

• TAP : visite de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale

• Œufs de Pâques

• Enquête publique pour les éoliennes prévue du 11 avril au 6 mai 2016. 6 permanences à la mairie

• Taille de la haie du stade, devis à revoir.

Vue par nous, Maire de la commune LONGEVES pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le 14 mars 2016

Le Maire, Patrick BLANCHARD